

HOTEL
DE VILLE

91335

YERRES

Cédex

Services
Techniques

Tel : 69.48.47.97

Fax : 69.48.74.71

Uréf. : ML/RH/CP

Série A/95 - 43

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
DES VEHICULES RUES
PASTEUR et DANTON

YERRES, LE 5 Mai 1995

LE MAIRE de la Ville d'YERRES,
VU le Code des Communes, articles L 131.1, L 131.2, L 131.3 et L 131.4,
VU le Code de la route, article 37.1 relatif au stationnement,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de BRUNOY.

CONSIDERANT les travaux de pose de câbles électriques en souterrain effectués Rues
Pasteur et Danton (Remplacement de la liaison H.T.A des Postes TRIBUN et AUTREFOIS) effectués
par la Société SOBECA Z.I. de la cave 77240 VERT - SAINT - DENIS,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, à partir du 10 Mai
1995 pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules s'effectuera, sur une demi-largeur de la chaussée dans
l'emprise du chantier, Rues Pasteur et Danton et ce, à partir du 10 Mai 1995 pendant la durée des
travaux.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'espace du chantier sauf aux véhicules
de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux
réglementaires prévus au Code de la route, posés par les soins de l'entreprise sous la surveillance
des Services Techniques de la Ville.

Article 4 : Une signalisation assurera la matérialisation du chantier, le balisage sera conforme à la
réglementation en vigueur.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois
en vigueur.

Article 6 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-
Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et publié conformément aux
dispositions de l'article L 122-29 du Code des Communes, et prendra effet le 10 MAI 1995.

ANT A YERRES, LE 5 MAI 1995

discussé, certifié

le exécutoire de cet

10.5.1995

LE MAIRE :

PAR DÉLÉGATION

LE SECRÉTAIRE



LE MAIRE

M. LUCAS

446

ville de Yerres, 10, rue Charles de Gaulle - 91335 YERRES Cédex - téléphone (1) 69 48 72 05 - télécopie (1) 69 48 63 98

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30 - Service d'urgence de 18H30 à 12H

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE